



n°6 Flash en Trois Tons

Revendications - Informations - Droits

transports@cgt.fr - www.transports.cgt.fr - 01 55 82 77 26

2
0
1
5

Actions, Revendications, les bases sont posées...

Depuis le 7 août 2015, des accords ont été signés sur les salaires et l'organisation du temps de travail. Que de chemins parcourus dans notre activité revendicative CGT ! **Les bases sont posées par ces accords, mais la bataille continue.**

L'accord temps de travail réaffirme que toute heure travaillée est payée. Il intègre l'amélioration des conditions de travail, garantit l'affichage des droits conventionnels plus clairs et plus cadrés. L'accord sur les salaires, après un gel de 3 ans, valide des augmentations supérieures à la dernière grille + 1 point avec un calendrier plus court.

Aujourd'hui, la priorité :

> **C'est l'application des nouveaux taux horaires au 1^{er} août 2015.**

> **C'est l'ouverture de négociations dans les entreprises suivant votre rapport de forces et/ou de la représentativité.**

Attention ! Les accords sur l'organisation du temps de travail et les salaires sont des bases. Ils n'ont en aucun cas, pour effet, de remettre en cause les accords et les usages actés et en cours dans les entreprises.

PLUS d'INFOS  : [Page Officielle, note de la cgt accords ambulancières ambulanciers](#)

Vous êtes salariés du secteur, vous voulez une info et/ou vous syndiquez à la CGT, un numéro : **01. 55. 82. 77. 26.** ou par mail* : cgt.amb@transports.cgt.fr

En bref, Congés payés annuels

C'est un point très important pour les ambulanciers. La plupart d'entre vous ont un pouvoir d'achat en berne dès qu'il y a des congés payés. La situation en général est simple, votre employeur ne respecte pas vos droits :

► Indemnisation des congés payés

Comment calculer les congés payés par le 1/10^e pour 2015 et 2016 ?


La méthode consiste à retenir le 1/10^{ème} de la rémunération brute annuelle (code du travail) versée pendant la période d'acquisition du droit (1^{er} juin 2014 au 31 mai 2015) pour établir la valeur de 30 jours ouvrables (les jours ouvrables correspondent à tous les jours du calendrier à l'exception des jours fériés et du jour de repos hebdomadaire) ou 25 jours ouvrés (les jours ouvrés sont seulement 5 jours de la semaine où l'on travaille sauf le samedi et le dimanche).

Pour établir l'indemnité de congés payés

Au regard de l'article du code du travail Modifié par la LOI n°2008-789 du 20 août 2008 - art. 24, pour la détermination de la rémunération brute totale, il est tenu compte comme principe, que l'indemnité ne peut être inférieure au montant de la rémunération qui aurait été perçue si le salarié avait continué à travailler. **Cette rémunération est calculée en fonction de plusieurs éléments...**

Pour plus d'infos, Ambulancières/Ambulanciers le journal des syndiqués n°51, est dans nos syndicats.

Flash

Tous les **en Trois Tons** sont disponible sur le site de la Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT  : [Fédération CGT des transports](#)

Revendications

Droits



Les dates de mobilisations à retenir à l'appel de la C.G.T.:

Dès le 17 septembre 2015, une initiative de la **Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT** aura lieu à Paris contre les agissements de répression syndicale d'un groupe de transports publics.

Le 23 septembre 2015, journée de mobilisations et de grèves pour les libertés syndicales et dénoncer la répression dont font l'objet de nombreux camarades de la CGT.

Le 8 octobre 2015, mobilisation interprofessionnelle à l'appel de la CGT, FSU et Solidaires, sur les salaires, les retraites, les pensions, les minimas sociaux, les emplois, les conditions de travail... **par une journée d'actions et de grèves.**

En 1 clic ci dessous touche , vous aurez accès au communiqué de l'Intersyndicale.

http://cgt.fr/CGT-FSU-Solidaires-appellent-a-une.html?var_mode=calcul
pour plus d'infos sur le calendrier revendicatif, contactez un syndicat CGT TRANSPORT.

Actualité fédéral sur le site touche  : [Fédération CGT des transports](#)

Revendications CGT du secteur, c'est entre autre : Egalité de traitement pour les taux d'indemnités relatifs aux frais de déplacements et revalorisation substantielle des taux / Suppression des jours de carence maladie / un 13ème mois.

facebook

En 1 clic touche , [CGT Secteur Ambulancières, Ambulanciers : Page Officielle](#)

La page facebook est en activité depuis plus d'1 mois. La seule page officielle de la CGT en direction des salariés ambulancières/ambulanciers.

C'est un grand succès ! C'est vrai que nous nous sommes donnés comme objectif de partager une partie de l'information CGT en direction des salariés du secteur des entreprises sanitaires privés, sans se substituer à notre activité syndicale régulière.

Nous ne sommes pas engagés dans le dialogue virtuel, question de temps et de priorité, mais nous avons pleins d'autres moyens tels que les réunions, les mails, le téléphone.

Le collectif communication de la Fédération, dans le même temps réfléchit à l'évolution dans le cadre des nouveaux outils technologiques.

Vous êtes salariés du secteur, vous voulez une info et/ou vous syndiquez à la CGT un numéro: **01. 55. 82. 77. 26.** ou par mail*: cgt.amb@transports.cgt.fr

SYNDIQUEZ-vous A LA CGT, PRÈS DE CHEZ vous, sur le site de la FNST CGT

En 1 clic  : [J'adhère à la cgt section ambulanciers privés](#)

NOM	PRÉNOM	CONTACT CGT DANS VOTRE DÉPARTEMENT
ADRESSE		
CP	VILLE	
TEL	@	

#ATTENTION! Si vous n'avez pas de contact dans la case ci-dessus à droite, envoi à F.N.S.T. CGT, merci.

#Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT - case 423 - 263, rue de paris - 93100 MONTREUIL cedex

Adressez vos mails à l'adresse suivante : cgt.amb@transports.cgt.fr